



# CLARTÉS

Fédération Syndicale Unitaire

de Haute Vienne

N° 83 mars 2016

Trimestriel - prix : 0,30 € Directeur de la Publication : Nicolas Villacampa

CPPAP 0716 S 05312 Imprimé par nos soins ISSN 1268-5542

-Dispensé de timbrage -



**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

Déposé le 15/03/2016



## EDITORIAL

Dégel des salaires ? Retour au XIXème siècle ?

Le mois de mars se dessine comme celui des mobilisations ... enfin ! tant les choix du gouvernement sur des questions essentielles comme le code du travail ou les salaires dans la fonction publique sont insupportables.

Ces deux questions – interprofessionnelle et Fonction Publique- ne s’opposent pas mais s’articulent entre elles.

Après 6 années de gel des salaires, les attentes des fonctionnaires sont très fortes. Nous avons fait de ce rendez-vous salarial un enjeu majeur de mobilisation , l’appel à la grève de la FSU le 26 janvier avec la CGT,FO et Solidaires en témoigne. Nous avons donc toute légitimité à mener cette bataille sectorielle au même titre que les agents de la SNCF le 9 mars.

Mais il est évident que si le code du travail est modifié dans le sens du projet de loi El Khomri (notamment en ce qui concerne la hiérarchie des normes, le temps de travail, les astreintes, les temps de repos...), cela aura certainement des conséquences à (court ?) terme dans la Fonction publique.

La FSU est donc naturellement de ces deux batailles (9, 22 et 31 mars\* à l’appel de l’intersyndicale FSU-CGT-FO-Solidaires et de nombreuses organisations de jeunesse) et notre fédération oeuvre au plan de la Fonction publique comme au plan interprofessionnel pour que des actions significatives et unitaires soient construites.

Des voix de plus en plus nombreuses s’élèvent pour dénoncer ce toujours plus d’austérité (pas pour les plus fortunés ni pour les actionnaires), de libéralisme , de déconstruction du modèle social et de politi-

que sécuritaire illusoire. Cette politique menée depuis plus de vingt ans ne produit que chômage, pauvreté, insécurité professionnelle, colère ...et les idées de droite-extrême et d’extrême droite, qui n’en sont pas vraiment, séduisent de plus en plus d’électeurs.

La « réforme » du code du travail, si elle devait être menée à terme, nous ramènerait au début du XXème siècle. Sur ce dossier, le Gouvernement ne compte plus guère comme soutiens actifs qu’un cartel de carriéristes, la droite et le MEDEF qui en rêvaient. Cela en dit long sur le volet « protection des salariés » du projet.

Dans ce dossier comme dans celui des retraites, la stratégie gouvernementale classique est celle de la division syndicale, par l’affichage de quelques maigres concessions anticipées, sans remise en cause des points les plus nocifs pour les salariés, aux organes dirigeants du syndicalisme d’accompagnement\*\* qui les brandira comme autant de victoires Ainsi on peut laisser croire au dialogue social et tenter de faire oublier le grand bond en arrière...

A nous tous de faire en sorte que les salariés n’en soient pas dupes....

Nicolas Villacampa, Christophe Tristan  
Co-Secrétaires Départementaux FSU 87

\* Ce calendrier d’action est susceptible d’évolutions.

\*\* Depuis le début du quinquennat, CFDT et UNSA ont « accompagné » la réforme des retraites Ayrault (43 annuités), la réforme des collèges, des rythmes scolaires, le Pacte de responsabilité ...etc ...

## Sommaire:

EDITORIAL	1
LES SALAIRES	2 à 3
LOI EL KHOMRI	4 à 5
DOSSIER REGION	6 à 9
RAPPORT D’ACTIVITÉ SD87 DE 2012 À 2015	10 à 12

Depuis 2010, le point d'indice est gelé...



22 mars :



# augmenter les salaires !

La situation faite aux 5,5 millions  
d'agents publics est inacceptable !

Un travail mal reconnu, de nombreux agents en difficulté pour en vivre correctement, une situation néfaste à la Fonction publique (image, attractivité...) et économiquement inefficace... voilà les conséquences du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010.  
**Cette politique est un échec.**

## constats :

- Selon l'INSEE, pour l'ensemble des trois versants, le salaire net moyen en euros constants dans la Fonction publique a baissé de 0,1% en 2011, 0,8% en 2012, 0,5% en 2013. Cette tendance se poursuit.
- Par rapport à 2000 une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de salaire par an.
- Ces pertes de pouvoir d'achat aboutissent à ce que, à travail égal, les jeunes recrutés dans la fonction publique sont moins bien payés que leurs aînés. Cela aboutit à une dégradation des mécanismes de solidarité intergénérationnelle et met en danger le financement des retraites.
- De plus, la réduction de la part du traitement indiciaire dans les rémunérations, conjuguée à la réforme des retraites et au gel de la valeur du point, aboutit à une dégradation des montants de liquidation des pensions.
- Les salaires des enseignants en régression, comparés à leur niveau de l'année 2000 alors que sur la même période, ils ont augmenté dans la quasi-totalité des autres pays de l'OCDE.
- Le salaire moyen des femmes dans la fonction publique est inférieur de 14% à celui des hommes (hors prise en compte des temps partiels et incomplets).

## Pendant ce temps :

- De juillet 2010 à décembre 2015, les prix à la consommation ont augmenté globalement de 5,7% (source : INSEE), de 6,1% pour l'alimentation et de 9,2% pour les loyers.
- Dans la même période le SMIC a été porté de 1365 € bruts en décembre 2010 à 1466,62 € en décembre 2015, soit une augmentation de 7,7 %.



## Les organisations syndicales de la Fonction publique FSU, CGT, CFDT, CFE-CGC, UNSA, Solidaires et FA-FP :



Exigent qu'il soit mis immédiatement fin au gel du point d'indice et que celui-ci soit revalorisé significativement pour conforter les salaires de tous les agents.



Estiment que le rendez-vous salarial du 17 mars doit déboucher sur des mesures fortes,



Si celles-ci étaient trop éloignées de leurs attentes et de celles des personnels qu'elles représentent, elles en appelleront à la mobilisation des agents de la Fonction publique y compris par la grève et les manifestations.

### C'est possible d'augmenter nos salaires :

- Plus de 7 milliards « d'économies » seraient réalisées en 2016 du fait de l'absence de revalorisation de la valeur du point d'indice au regard de la seule inflation depuis 2012.
- L'argent existe bel et bien dans les caisses de l'Etat : 1 % d'augmentation représente près de 2 milliards sur les trois versants (source : Cour des Comptes) soit seulement 11 % des budgets consacrés au Crédit d'impôt « Compétitivité-Emploi » pour 2016.
- Une réelle réforme fiscale fondée sur le principe d'une meilleure redistribution des richesses produites permettrait de dégager les recettes nécessaires à l'action publique et à la solidarité, il est encore temps de le faire !

#### Nous demandons :

- une mesure immédiate et d'urgence pour commencer à remettre les salaires à niveau
- la programmation dès maintenant de mesures pour le début 2017 permettant d'annuler les effets de l'inflation depuis 2012.

#### Gagner l'augmentation de nos salaires : maintenant !

- Dans les négociations « PPCR », la FSU a défendu la revalorisation de la grille et celle de la valeur du point d'indice. Elle a obtenu que ce rendez-vous salarial ait bien lieu au début de l'année 2016.
- Le gouvernement doit assumer son attachement déclaré à la fonction publique or à ce jour il n'a toujours pas fait connaître ses intentions.

*Pour que ce rendez-vous salarial, attendu depuis 5 années, débouche sur une augmentation significative du point, il est clair que tous les personnels doivent se mobiliser.*

**le 22 mars prochain  
pour exiger reconnaissance et augmentation des salaires  
dans la Fonction publique**



Avec la **FSU**,  
pour le Service Public !



## PROJET DE LOI TRAVAIL : RETOUR au 19eme SIECLE ?

Le projet de loi "visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs" constitue pour la FSU un élément supplémentaire dans la réduction des droits et garanties offertes aux salariés et aux jeunes.

Parmi les éléments proposés dans le projet actuel :

⇒ Les licenciements abusifs favorisés.

En cas de licenciement illégal ou abusif, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire. A l'employeur de faire ses comptes pour voir si ne pas respecter les lois est rentable pour lui;

⇒ La loi n'est plus la référence : Fin des 35h, baisse des salaires.

- L'inversion de la hiérarchie des normes donne la primauté aux accords d'entreprises sur la loi. Vu les rapports de force dans les entreprises, la disparition des 35h à terme est actée.

- Les références à la durée maximale du travail et aux 35 heures sont remises en cause. En effet, les durées maximales de 10h par jour pourront être portées à 12h, les 48h maximales par semaine portées à 60h, par simple accord d'entreprise. Aux salariés de « bien négocier » avec le patron ... sur un pied d'égalité !

- Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail.

- Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu;

- Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.

⇒ Le repos obligatoire remis en cause ! Dans les entreprises de moins de 50 salariés, les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées. Il n'y aura plus besoin d'accord collectif .... l'initiative de l'employeur suffira !

⇒ Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos

⇒ 10h par jour et 40h par semaine pour les apprentis.

- Le temps de travail des apprentis mineurs pourra être étendu à 10h par jour et 40h par semaine par simple décision patronale;

⇒ Précarisation accrue des temps partiels déjà souvent imposés.

- Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi.

⇒ Remise en cause de la représentativité syndicale.

- Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de syndicats représentant 70% des personnels. Quand on a à choisir entre suppression de son emploi et augmentation du temps de travail ou baisse des salaires ...

⇒ Les licenciements favorisés.

- Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques. L'appréciation de l'activité économique de l'entreprise est limitée au seul territoire national ou au seul secteur d'activité concerné ce qui lève bien des contraintes pour les grands groupes internationaux,

- Après un accord d'entreprise, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail (temps de travail, salaire) peut être licencié.

⇒ Des dispositions relatives à la formation professionnelle très préoccupantes

**Pour la FSU, « la loi protège le faible » et le rôle de la négociation collective n'est pas de revenir sur les dispositions protectrices de la loi.**

## Il y a urgence à se mobiliser : 9 mars, 31 mars, pétition...

Communiqué CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Le projet de loi visant à réformer le droit du travail constitue une régression sociale que nous n'acceptons pas.

Les principes qui fondent les garanties collectives sont remis en cause, les licenciements facilités et les indemnités prud'homales plafonnées. Ce projet de loi prévoit des procédures de décisions dans les entreprises et établissements qui placent les salarié-es sous la menace et le chantage à l'emploi. Il vise à remettre en cause l'égalité de droit et de traitement en abandonnant le niveau national de négociation et en contournant les syndicats. Il mettrait en place d'autres dispositions porteuses de régressions : temps de travail, apprentissage, formation professionnelle...

Le chômage atteint un niveau record, la pauvreté explose et, pour la première fois depuis l'après-guerre, l'espérance de vie recule. Précariser le salariat, faciliter les licenciements ne créent pas d'emploi comme le démontrent les politiques menées depuis plusieurs décennies.

N'acceptant pas que la société promise aux jeunes soit celle de la précarité, nos organisations portent d'autres exigences en termes d'emploi, de temps de travail de formation, de protection sociale et de conditions de travail.

Chacune de nos organisations développera ses propositions.

Aujourd'hui le mécontentement est réel et s'intensifie. Il se matérialise par des luttes dans les entreprises, le secteur public et les lieux d'études. Il revêt aussi un caractère intergénérationnel avec la mobilisation des jeunes et celle des retraité-es.

En ce sens, les mobilisations annoncées le 9 mars constituent un rendez-vous important qu'il convient de réussir.

Le mouvement social s'étend. Une imposante majorité considère que le projet de réforme du code du travail est une menace pour les salarié-es et ne créera pas d'emplois. Nous le pensons aussi !

Les premières réactions syndicales et citoyennes ont contraint le gouvernement à un premier recul. Mais ni le changement de date, ni le changement de titre ne rendent ce projet acceptable.

Le 31 mars, les salarié-es, les privé-es d'emplois, les jeunes, les retraité-es ont toutes les raisons de se mobiliser ensemble, par toutes les formes, y compris par la grève et les manifestations sur tout le territoire, pour obtenir le retrait du projet de loi de réforme du code du travail, et pour l'obtention de nouveaux droits, synonymes de progrès social, pour gagner aussi une autre répartition des richesses dans une société solidaire.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL réunies ce jour, invitent l'ensemble les salarié-es, les jeunes, les retraité-es, les privé-es d'emploi à s'inscrire dans les mobilisations.

Montreuil, le 3 mars 2016

**Eux aussi le disent** ...on ne peut pourtant pas les classer dans les « contestataires » !!!

**Henri Guaino**, député LR :

*« Je suis frappé par cette espèce de course à l'échalote pour savoir qui sera le plus ultralibéral. Le projet de loi El Khomri, c'est le renoncement à édicter les règles sociales, à préserver la dignité du travail, la dignité des travailleurs ... »*

**Jacques Attali**, Président de la commission pour la libéralisation de la croissance française :

*« C'est l'essence même du projet de loi qui est à revoir. Ce que fait la ministre, c'est ramener les travailleurs à la précarité du XIXème siècle ... »*

**SIGNEZ LA  
PETITION EN LIGNE :**  
**vers les deux  
millions  
de signataires !**  
**sur**  
**<http://loitravail.lol>**



# Comment détruire un service public ?

## 1<sup>ère</sup> étape :

**On dit et répète qu'il coûte cher**

*(aucun service privé n'existant dans le domaine, rien ne permet de comparer des coûts)*



## 2<sup>ème</sup> étape :

**Pour le conserver, il faut le moderniser et faire des économies.**

On a connu la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et la MAP (Modernisation de l'Action Publique).



## 3<sup>ème</sup> étape :

**On économise des salaires en diminuant le nombre de salariés, exactement comme dans une entreprise.**

*(on peut néanmoins recruter des contractuels précaires qui assurent des marges d'ajustement).*

Le nombre de fonctionnaires sous statut diminue irrémédiablement par les dé-



## 4<sup>ème</sup> étape :

**Le service public dysfonctionne.**

Il ne répond plus aux besoins et aux attentes des usagers car les salariés en sous-effectif ne peuvent plus assurer un service de qualité.

*(la souffrance au travail est à son comble).*



## 5<sup>ème</sup> étape :

**On externalise certaines missions, sous prétexte que le service est défaillant.**

On ne recrute plus de fonctionnaires. L'emploi public diminue.

**A terme : le service peut disparaître.** Le service est privatisé, on ne recrute que des contractuels.

L'utilisateur du service public est devenu un client de service privé; le service n'est plus financé par l'impôt mais par le paiement du client.

**Aucun emploi nouveau n'a été créé. Aucune égalité n'existe entre les clients. Aucun service n'existe dans les territoires non rentables.**

Les entreprises privées effectuant le service s'enrichissent en maintenant les sa-



### La prise en compte des besoins du second degré déformée par la réforme territoriale

La réforme territoriale consacre Bordeaux comme chef lieu incontesté de la nouvelle région en regroupant la quasi totalité des directions des services de l'État. L'Éducation Nationale n'échappe pas à ce mouvement.

Si le rectorat de Limoges est maintenu, le Recteur de Bordeaux se voit doté de prérogatives que le Recteur de Limoges n'aura pas, prérogatives allant bien au delà de la nécessité d'assurer la parole de l'État face au pouvoir régional en ce qui concerne les compétences partagées (carte des formations, apprentissage,...). **Des mutualisations de services sont rendues possible par un décret modifiant l'organisation de l'Éducation nationale dans les territoires.** Si les possibilités de mutualisations étaient poussées à leur maximum, le rectorat de Limoges pourrait se transformer en coquille vide.

Par ailleurs, l'éloignement et la réduction (de 3 à 1) des instances aux compétences partagées État-Région (CAEN, CREFOP) en matière d'éducation ne peuvent que conduire à de **nouvelles difficultés de prise en compte des besoins particuliers des lycées de notre académie : carte des formations, équipements, travaux...**

La baisse des dotations aux collectivités va contraindre la nouvelle région à **opérer des choix**, qu'en sera-t-il alors des politiques éducatives menées alors jusqu'ici par chacune des trois régions Aquitaine, Limousin et



Je suis PLP, qu'est-ce que je deviens dans la nouvelle grande Région APCL ?

Avec le pouvoir renforcé d'un Super Président, dans une super Région regroupant les 3 académies actuelles, et ayant en charge la formation professionnelle, **je risque de perdre mon statut de fonctionnaire d'état, ainsi que mon poste au sein du Lycée Professionnel.**

En effet, des formations « en doublon », en CFA et Lycées Professionnels, risquent de fusionner, y compris les moyens, tant humains que matériels. Je deviendrai un fonctionnaire territorial sous tutelle de la Région.

Malgré les promesses et les concepts véhiculés sur l'accès aux services publics de proximité pour tous les usagers, j'ai bien compris que l'enseignement professionnel public était au premier rang de cette décentralisation.

Autant que l'utilisateur lambda, j'ai tout à craindre du futur qui nous attend réellement.

A partir de constats objectifs et cohérents, les promesses de remédiation enthousiasmantes se traduiront, comme d'habitude, par une mise en



Quelle place pour l'enseignement agricole dans la future grande région ?

La fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes serait une chance pour l'enseignement agricole limousin : une grande région riche, peuplée, première région agricole française... Ceux qui nous la vendent ne tarissent pas d'éloges.

Mais ce n'est pas parce qu'elle comptera 5,6 millions d'habitants que les petits établissements isolés en zone rurale vont voir leur recrutement s'améliorer et leurs classes se remplir ! Il est au contraire à craindre que les décideurs apprécieront d'autant moins leur intérêt structurant dans le territoire qu'ils seront éloignés de celui-ci et, pour une grande partie d'entre eux, issus de la future grande métropole régionale. Que pèseront nos quelques conseillers limousins face aux plus de 80 conseillers girondins ?

D'ici à penser que les établissements d'enseignement agricole publics les plus fragiles pourraient fermer pour laisser la place au privé... Cela s'est hélas produit récemment en Auvergne où la plupart des élèves de du LPA de Lapolis ont poursuivi leur cursus dans la Maison Familiale et Rurale voisine qui proposait le même BAC PRO, et qui peut maintenant prospérer sans crainte !

L'enseignement agricole limousin, presque exclusivement public (une seule MFR située en Haute-Vienne) rejoint dans la région ALPC deux régions où l'enseignement privé est largement majoritaire (60% en Poitou-Charentes et 65% en Aquitaine), et principalement représenté par des MFR (rythme "approprié", paraît-il...), largement soutenues par les conseils régionaux, au détriment bien sûr de l'enseignement agricole public.

Alors qu'elles se cantonnaient traditionnellement aux niveaux V et IV des diplômes professionnels, on a assisté cette année dans ces régions à l'ou-



## Et dans l'enseignement supérieur ?

Ces dernières années le service public d'enseignement supérieur et de la recherche a connu deux lois successives (loi Pécresse en 2007 et loi Fioraso en 2013) augmentant la préten- due « autonomie » des établissements. Dans un contexte d'aus- térité budgétaire, cette autonomie consiste dans les faits à dé- cider localement quels postes seront « gelés », quelles heures d'enseignements seront supprimées, quels budgets de recherche coupés... Face à ces échecs patents, les promoteurs gouverne- mentaux ne tirent aucun bilan de leur échecs, préférant soit détourner leur regard, soit une communication d'autosatisfaction à destination d'un public ou de médias mal informés.

Le dernier avatar de cette politique est les regroupe- ments régionaux forcés d'établissements en « Communautés d'é- tablissements » ou « COMUE », afin de mettre les universités sous la coupe des exécutifs régionaux. L'Université de Limoges est ainsi versée dans une « Université confédérale Léonard de Vinci », avec celles de Poitiers, La Rochelle, Orléans et Tours. Elle chevauche ainsi les établissements de la région Centre-Val de Loire et ceux des anciennes régions Poitou-Charentes et Li- mousin.

L'objectif de cette COMUE est de « mutualiser des ser- vices communs » et de gérer la carte des formations, avec en perspective l'éloignement des centres de décision, la disparition de formations sur place obligeant les étudiants à déménager ou à renoncer à leur projet, des mobilités du personnel plus ou moins



## Organisation des services Déconcentrés

La FSU a jugé avec une grande sévérité lors du CT ministériel du 4 novembre 2015 le projet de décret « relatif à l'organisation et à la coordination interacadémi- ques ». Il dépasse largement le cadre d'adaptation à la nouvelle carte des régions et au renforcement de certain- nes de leurs compétences. Il affirme les régions acadé- miques au détriment des actuelles circonscriptions acadé- miques, reprenant une logique de fusion. Loin de conso- lider l'organisation des services déconcentrés, il ouvre au contraire toutes les possibilités à des mutualisations ha- sardeuses, sans cadre national.

La FSU craint qu'à nouveau les seules logiques « d'économie d'échelles » guident la nouvelle gouvernance. Ce projet a été validé le 10 décembre 2015, le décret n° 2015-1616 entre en vigueur le 01 janvier 2016.

La direction du Rectorat se veut rassurante. Il y a eu une interprétation confuse du texte. Elle écarte les menaces pesant sur le Rectorat et affirme que rien ne va chan- ger...

Cependant, des réorganisations de services rectoraux sont en cours et les nouveaux organigrammes seront of- ficialisés en janvier. Cela n'entraînera ni suppression de poste ni mobilité fonctionnelle.



## Grande région : quelles conséquences pour les Professeurs des Ecoles ?

Si à première vue, la nouvelle organisation régionale semble peu concerner les PE et le fonctionnement de l'école, il y a pourtant beaucoup à craindre du nouveau redécoupage ter- ritorial. En effet, la fusion/réorganisation des intercommu- nalités à l'œuvre (4 comcom en Creuse, 7 en Corrèze et 14 en Haute Vienne) **pourrait conduire au transfert très lar- ge de la compétence école de la commune vers la com- munauté de communes : ce serait la fin de l'école com- munale** avec les conséquences que l'on peut imaginer sur la concentration du maillage des écoles et sur le fonctionne- ment des écoles !

Les budgets de fonctionnement et d'investissement discutés et décidés au plus près des besoins sont déjà dis- parates dans les communes, la mutualisation pourrait

conduire à un nivellement par le bas de tous ces budgets. Cette concentration implique souvent l'augmentation des effectifs par classe (dont c'est d'ailleurs clairement l'ob- jectif affiché) et la dégradation des conditions de travail.

Par ailleurs, le transfert de la compétence **trans- ports scolaires** à la nouvelle région va conduire à l'harmoni- sation des pratiques départementales en la matière : quel modèle va être retenu ? La prise en charge à 100% du transport par la collectivité ? A 85% ? Avec quelles modal- ités d'arrêts ? A la mairie ? Tous les 500m ? **Les conséquen- ces peuvent être lourdes pour les familles en terme de contraintes et de coûts !**

Et les conséquences seront lourdes aussi pour les écoles : si les parents n'ont plus d'accès facile à l'école de proximité, ils emmèneront leurs enfants sur leur commune d'emploi, opérant une **désertification des petites écoles**.



**Je suis professeur d'EPS :**  
(Ministère de l'Éducation Nationale) :

**de Service Public (entreprises privées), avec des tarifs fixés pour les scolaires de plus en plus prohibitifs pour les collectivités territoriales qui n'ont pas imposé de prix préférentiels. Ainsi, plusieurs cas de « blocages » sont apparus où les collectivités n'ont plus financé l'accès des scolaires. La nouvelle Région, avec un cumul de politiques différentes en la matière et l'élargissement du nombre d'interlocuteurs, renforce nos inquiétudes.**

**Quelles conséquences sur la dotation spécifique de fonctionnement EPS en lycée ?**

**AVANT, le conseil régional du limousin affectait une dotation spécifique de fonctionnement pour l'EPS en lycée (une partie allouée au transport vers les installations sportives et une partie pour l'achat de matériel). Même si ce budget était parfois insuffisant et les critères de répartition peu transparents, la ligne spécifique permettait de limiter l'aléatoire lié au bon vouloir des EPLE dans un contexte de globalisation des budgets.**

**APRES, au regard des politiques menées dans la plupart des Régions, les risques de globalisation sont réels, déléguant aux EPLE la répartition des moyens (conséquence : mise en concurrence entre lignes budgétaires, disciplines et établissements). Par ailleurs, la réduction des crédits alloués est à craindre (contexte budgétaire restreint pour les collectivités), renforcée par une mutualisation prenant en compte les trois régions de taille inégale.**

**Quelles conséquences sur l'accès aux piscines ?**

**De plus en plus de piscines sont passées en Délégation**

**Je suis professeur de sport (Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports) :**

**A «jeunesse et sports», malgré un discours prônant le renforcement et l'optimisation du réseau, on ne peut que craindre sa disparition ! Avec l'absence de toute ambition politique pour le sport (budget dérisoire et absence d'orientations ministérielles, le sport n'est plus qu'un outil au service d'autres politiques telles que le social, la santé, la citoyenneté) : cette réforme ne peut que fragiliser davantage le Service Public d'État du sport, avec une diminution des effectifs sous la responsabilité du ministère, un manque de lisibilité et de fonctionnalité du réseau, un éloignement de l'utilisateur et des inégalités territoriales renforcées ...**

**Les CREPS :** Le transfert du bâti des 17 CREPS aux Régions est prévu le 01/01/16 et celui des personnels en charge de l'accueil, à compter du 01/01/17. Avec ce nouvel acte de décentralisation, qui fait suite à la fermeture de 8 CREPS en 2008, les questions sont nombreuses : que vont faire les nouvelles assemblées régionales de ces CREPS ? Dans les régions fusionnées comme la nôtre, où existent



**Je suis Infirmière, qu'est-ce que je deviens dans la nouvelle Région APCL ?**

Comment seront gérées la ruralité et ses conséquences par une administration qui sera loin (c'est à dire à Bordeaux) et qui ne connaît pas le terrain ? La gestion administrative des personnels infirmiers va t elle tenir compte des spécificités des départements ruraux, nos nouvelles missions, etc....



**Avec la FSU,  
pour le Service Public !**



41 camarades, représentant 11 syndicats et 3 tendances ont, pendant ces deux jours, débattu du fonctionnement départemental de notre Fédération, et voté nombre d'amendements portant sur les 4 thèmes retenus pour le Congrès National. Trois représentants de la section ont été élus pour aller les défendre au Congrès National.

#### **RAPPORT D'ACTIVITE: Septembre 2012 - Août 2015**

Au cours de ces dernières années, malgré une alternance politique, les tensions sociales se sont aggravées à cause des politiques libérales poursuivies par les différents gouvernements. Le pacte de solidarité, les 50 milliards de coupes pour les Services Publics et la protection sociale, la loi Macron, ont eu des conséquences désastreuses pour tous les salariés de la Fonction publique, les retraités et les usagers : destructions d'emploi, restrictions budgétaires, gel des salaires et des pensions, réduction des services publics et de leurs missions... Par ailleurs, le dialogue social tant de fois vanté, demeure de plus en plus difficile voire inexistant.

Dans ce contexte, la section départementale de Haute-Vienne a tout fait pour maintenir un cadre unitaire avec les autres organisations syndicales, gage d'efficacité et de réussite. Si cela a pu être possible avec la CGT, avec Solidaire voire avec FO sur quelques actions, d'autres, comme la CFDT et l'UNSA ont préféré accompagner la politique gouvernementale désastreuse et ainsi se retirer de l'unité syndicale, tout en l'affaiblissant.

Ce rapport d'activité dresse essentiellement le bilan de la section départementale, le bilan réel de la fédération étant beaucoup plus large, au vu de l'implantation de ses syndicats.

#### **1. REPRESENTATIVITE**

##### **A) Elections professionnelles 2014:**

Malgré un taux de participation en augmentation par rapport à 2011 (+4,28%), celui-ci n'a toujours pas atteint celui des années antérieures, et ceci, principalement à cause des modalités de votes qui ont changé (vote électronique).

Si la FSU au niveau national sort affaiblie de ces élections professionnelles du fait de la poussée de FO, la FSU Haute-Vienne s'en sort assez bien et reste le premier syndicat de la fonction publique d'état et territorial.

##### **⇒ Education Nationale**

La FSU éducation perd un siège au conseil technique académique (soit 0,5% de moins que les élections précédentes), et ce, avec 135 voix en plus. Malgré cela, elle conforte sa position dominante avec 45,01%. La FSU 87 garde ses 5 sièges au CTSD et au CDEN et reste première malgré une perte de 1,38% (gains de 52 voix pour une participation en augmentation + 285 voix).

- Dans le premier degré : le SNUipp-FSU gagne 104 voix, soit une progression de +5,12%. Avec 399 voix (40,92% des exprimés), le SNUipp-FSU 87 frôle la première place de 19 voix. Le SNUipp-FSU conserve donc ses 3 sièges à la CAPD.

- Dans le second degré : le SNES-FSU, en dépit d'un léger recul, reste en position majoritaire dans l'ensemble des différents corps du second degré avec 31 sièges sur 48 dans les CAPA. Le SNEP-FSU avec 100% des suffrages exprimés (+ 5 voix) fait plus que renforcer sa position ultra-majoritaire chez les professeurs d'éducation physique. Le SNUEP-FSU a conforté ses 4 sièges et sa place de premier syndicat des enseignants des Lycées Professionnels dans l'académie de LIMOGES avec plus de 36% des suffrages exprimés soit encore une progression de + 4,6%.

Les personnels non titulaires (AED, enseignants...): Toujours autant de difficultés à les convaincre de voter alors qu'ils représentent **presque 10% du corps électoral de l'académie**. Pour les prochaines élections, Il apparaît nécessaire d'accrocher ces électeurs, le sixième siège au CTA pourrait en dépendre.

- chez les enseignants (*participation au vote 25,91% en augmentation +9%*), avec 58,33% (+16,66), la FSU obtient les 2 sièges (+1), le travail de terrain a payé.

- A la CCP des AED et AVS (participation au vote 12,23%), la FSU obtient les 4 sièges (+1).

##### **⇒ Dans l'enseignement supérieur :**

Malgré un taux d'abstention considérable de 62%, le SNESUP et le SNASUB progressent en gagnant un siège supplémentaire au Comité Technique de l'université (avec 3 sièges désormais) et deux sièges à la Commission paritaire des agents non titulaires. De plus, le Snesup représente seul les doctorants sous contrat de l'université et le Snasub obtient les trois sièges de la Commission paritaire des bibliothèques. le Snesup-fsu obtient en outre 5 sièges au Conseil de la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

##### **⇒ Dans l'administration :**

Les taux de participation aux élections professionnelles des personnels administratifs se répartissent de la façon suivante :

66.01 % en catégorie A, 76.36 % en catégorie B, 66.18 % en catégorie C et 36.78 % seulement pour les ANT.

### ⇒ Pour les infirmières de l'éducation :

Le Snics perd la majorité pour 4 voix d'écart, il obtient 47.5 % des voix , l'Unsa en obtient 52.5 %.

### ⇒ Dans la Fonction Publique Territoriale :

Avec 44% des voix dans toute la fonction publique territoriale en Haute Vienne et 3300 voix (+ 1000 électeurs !), ce sont d'excellents résultats dans les établissements publics départementaux. Première organisation syndicale en Haute-Vienne avec :

3224 voix, et 43,63% des suffrages obtenus sur les différents Comités Techniques. (CGT 22,33%, FO20,83%, UNSA 11,85%).

2843 voix, et 46,93% des suffrages obtenus sur l'ensemble des CAP. (CGT 20,09%, FO 21,89%, UNSA9,41%).

### ⇒ Dans l'enseignement agricole

Au Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole, le SNETAP-FSU a perdu 1 siège, FO a également perdu 1 siège, le tout au profit de l'UNSA qui fait son entrée dans cette instance et obtient donc 2 sièges. Le SNETAP-FSU reste majoritaire avec **70% des sièges**.

### ⇒ Au Ministère de l'agriculture, agroalimentaire et de la forêt

Pour le SNUITAM-FSU ASP Avec un taux de participation à l'élection du CTE de 80,44 %, la mobilisation à cette élection nationale est comparable à celle du scrutin précédent du 20 octobre 2011, qui s'élevait 80,36% (1670 votants sur 2076 agents). A noter une baisse pour le SNUITAM-FSU qui recueille 19,44% des suffrages avec une baisse de 6 points par rapport à 2011 (CFDT 25.69%, CGT 30.91%, CGC 16.78% et CFTC 7.19%).

## 2 SYNDICALISATION

<sup>3</sup>

- Au 30/05/06, on recensait 1322 adhérents répartis en 18 syndicats.

- Au 31/08/09, la FSU 87 comptait 1442 adhérents répartis en 19 syndicats. (+ 120 par rapport à 2006).

- Au 31/08/12, la SD 87 comptait 1650 adhérents répartis en 19 syndicats (+208 adhérents, avec des augmentations notables chez les territoriaux, dans les lycées professionnels et à pôle emploi).

- Au 31/08/15, la SD 87 compte 1831 adhérents (+ 181 adhérents) répartis en 17 syndicats (fusion de quelques syndicats)

En dix ans, la FSU87 s'est développée (territoriaux, l'éducation nationale....) et a progressé d'environ **28%** soit + **509 adhérents**, signe de reconnaissance du travail des militants sur le terrain.

## 3 FONCTIONNEMENT DE LA SECTION FSU 87

### A) LOCAL

Le regroupement géographique faciliterait grandement le fonctionnement de notre section départementale. C'est pourquoi, la SD87 et l'inter87 ont décidé de rencontrer le nouveau maire de Limoges l'année dernière (2014/2015) afin de lui de-

mander un nouveau local permettant de rassembler l'ensemble des syndicats de la FSU.

Celui-ci nous a proposé dans un premier temps, le château du Mas Jambost (300 m2) mais à condition de payer une location mensuelle de 500 euros par mois et une partie des charges de fonctionnement (électricité, chauffage...). Ce que nous avons accepté, sous réserve qu'il soit fait des travaux de rénovations de peinture, électricité, isolation....

Cependant, la mairie a mis un terme à cette proposition car les frais de rénovation apparaissent trop onéreux. Elle envisage donc deux autres pistes : les logements de fonction de l'école Marcel Proust ou ceux de l'école Jean Bail.

Une évaluation des travaux doit être faite avant de donner suite à ces propositions.

## B) FONCTIONNEMENT DE LA SD

Le fonctionnement de la section départementale s'est renforcé en 2012 par la venue d'un nouveau Co-secrétaire (non remplacé depuis 2006). Le trésorier, Pascal Aigle, a fait valoir ses droits à la retraite fin 2014 et a été remplacé par Olivier Maratrat (SNUEP).

Malgré l'implication de quelques camarades dans la SD (Sono, organisation ...), le fonctionnement, en ce qui concerne la coordination reste toujours difficile par l'absence de prise de véritable décision UNITAIRE.

En effet, Les Co-SD sont amenés certaines fois à se mandater seuls lors de rencontres intersyndicales ou politiques voir à des conférences de presse.

Ce qui peut être problématique pour la FSU car cela implique d'avoir une connaissance large et pointue sur les différents métiers qu'elle couvre. De plus, notre méconnaissance sur certains dossiers d'actualité (région, pôle emploi, agriculture....) risque d'effriter la crédibilité de la FSU.

Nous comprenons que les militants soient en diminution et que celles ou ceux qui restent, manquent de temps pour s'impliquer davantage dans la fédération, entre les activités professionnelles et celles liées à leur syndicat, néanmoins, il est impératif de trouver des solutions à ce problème récurrent afin que l'on soit plus efficace.

**Cependant, certains points ont évolué positivement comme :**

- L'augmentation à la participation aux BEFD depuis 2 ans des syndicats, ce qui est rassurant pour l'avenir.

- Les publications de la revue fédérale sont maintenant en couleur et les SN transmettent plus d'articles.

- Renouvellement du pack communication (mise en réseau) et informatique de la SD.

- La communication avec certains SN s'améliore et progresse (logistique).

- Le travail de préparation en amont des CTSD, CDEN et CHSCTD fonctionne et s'améliore pour l'Education. Des comptes

Nous remercions encore le groupe des retraités plieurs-étiqueteurs pour leur aide sans qui nous serions pour le moins bloqués ...

Nouveauté : le Clartés a changé de look, il est plus attrayant et ceci grâce à l'acquisition d'un nouveau dupli-copieur. Pour permettre de payer les frais engendrés par ce nouveau matériel (mensualité location, frais copie...). La SD, le SNUIPP et SNEP ont dû mutualiser certaines dépenses de fonctionnement comme le téléphone, médias.... Cette organisation pourrait très bien être mise en place dans le cas de l'attribution d'un nouveau local avec d'autres syndicats, ce qui diminuerait encore ces dépenses.

### Médias

Des conférences de presse ont été organisées ponctuellement par le secrétariat notamment lors des mobilisations. Des communiqués de presse ont été transférés aux médias locaux.

### Formation syndicale

La FSU 87 a organisé et pris en charge 1 stage de formation syndicale :

- Mardi 15 avril 2014 à Raoul Dautry : Le syndicalisme, historique, la FSU : quel syndicalisme ? La FSU : origines, fonctionnement, particularités. Les commissions paritaires, comment ça marche ?

La SD87 a des difficultés à organiser des stages pour différentes raisons comme :

- Problème de remplacement, jour qui ne convient pas.....
- Difficulté de trouver des thèmes transversaux qui intéresseraient l'ensemble des SN
- Le fait que des syndicats nationaux organisent des stages qui pourraient faire l'objet de stages fédéraux et dès lors ne s'impliquent pas et n'impliquent pas leurs adhérents dans les stages fédéraux (management par exemple).

Cette partie reste donc à développer, la SD se propose de faire un sondage vers tous les SN afin de permettre de connaître leurs besoins.

### Congrès de Poitiers :

La SD a participé au Congrès de Poitiers (3 représentants)

### D) ACTION

#### INTERPRO ET FONCTION PUBLIQUE

Il y a eu diverses actions comme :

- grèves et manifestations unitaires contre la réforme des retraites (FSU, CGT, FO et SOLIDAIRE) : 10/09/2013 ;
- Manifestation unitaire à Paris contre la réforme des retraites (FSU, CGT, FO et solidaire) le 26/11/2013
- Manifestation des retraités à Paris LE MARDI 3 JUIN 2014 (FSU, CGT, CFTC, FO, solidaire..) : Contre le gel des pensions.
- Appel à la grève et manifestation le 9 avril 2015 (FSU, CGT,

FO et solidaire) : Salaire, condition de travail...

- Manifestation Nationale à Guéret le samedi 13 juin : assises du service public du XXI<sup>e</sup> siècle sur l'ensemble du territoire... FSU (majoritaire), CGT, associations...

Rassemblement le jeudi 8 octobre (FSU, CGT Unef): salaire, emploi....

D'autres manifestations ou rassemblements ont eu lieu : le 1<sup>er</sup> mai.... Nous regrettons que ces actions attirent de moins en moins de monde... que faire ?

La SD87 s'est fortement investie dans l'organisation de la journée « tous à Guéret » :

Participation aux réunions ;

Elaboration et financement d'un journal « Clarté spécial Guéret » ;

Tenue d'une buvette et élaboration de sandwichs par C. Tristan et O. Maratrat ;

Organisation manif (gestion logistique = drapeau, gaz pour le ballon, sono...) ;

Participation financière.

Il y a eu aussi des actions sectorielles dans la fonction publique d'état et territoriale comme :

#### Education Nationale :

Rythme scolaire dans le premier degré

La réforme des collèges dans le second degré

L'action des personnels administratifs du rectorat contre la fermeture du rectorat

Actions liées aux suppressions de postes, de formations, de fermeture de classe...

#### Fonction publique territoriale :

**Action contre le Conseil départemental : prise en charge des jeunes majeurs.....**

Action par rapport à la création de la grande région

Autre.....

En plus des manifestations de rue, interpellation des députés et des sénateurs par courrier.

### RETRAITES

Les camarades de la FSU prennent une part très importante au sein de la F.G.R. (Fédération générale des retraités) où ils se retrouvent avec d'autres (notamment retraités de solidaires finances, UNSA Educ et ancien de FO) et élaborent des positions unitaires. Ils se retrouvent aussi dans les différentes manifestations au côté des actifs.